Formation linguistique OFII A1

Public visé et prérequis :

Migrants primo-arrivants signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) sur la plate-forme d'accueil de l'OFII bénéficiaires d'une formation linguistique obligatoire A1.

Objectifs :

L'objectif général du parcours est l'acquisition de l'autonomie dans l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. La formation obligatoire vise la progression vers le niveau A1 du CECRL. L'obtention de la carte de séjour pluriannuelle est conditionnée à l'assiduité et au sérieux dans le cadre du CIR et notamment au suivi de la formation linguistique obligatoire.

Durée :

1 à 6 mois selon le parcours prescrit (100H, 200H, 400H ou 600H), 25 heures par semaine.

Modalités et délais d'accès :

Les personnes sont exclusivement orientées par l'OFII. Entrées et sorties permanentes. Délai d'attente d'une semaine à 1 mois environ.

Tarifs :

Formation gratuite.

Contact :

Karine BELLANGER, 02-33-29-10-97
accueil.promotion.etrangers@wanadoo.fr

Modalités pédagogiques et d'évaluation

Formation en présentiel, pédagogie actionnelle (actes de paroles réels visés) selon les déroulés pédagogiques de l'OFII, évaluations formatives et sommatives selon les modalités de l'OFII. Sortie à l'évaluation intermédiaire si le niveau A1 est atteint.

Accessibilité :

Formation accessible au public en situation de handicap.

Taux d'atteinte du niveau A1

43% des personnes sorties de formation en 2022 ont atteint le niveau A1